



www.next-up.org/NewsOftheworld/2011.php

www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Antenne-relais-la-reunion-n-a-pas-convaincu-49135-avd-20110930-61374616_actuLocale.Htm

Antenne relais : la réunion n'a pas convaincu

Ouest-France vendredi 30 septembre 2011

Mercredi, se tenait à Feneu une réunion publique animée par l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à propos des conséquences sur la santé publique de l'implantation d'une antenne relais de téléphone mobile dans la commune. Le maire Bernadette Coiffard a tout d'abord rappelé les exigences de l'Etat en matière de couverture sur tout le territoire national. Localement se sont rajoutées les plaintes des abonnés SFR quant à la qualité du réseau sur le nord d'Angers. Ainsi, et à la demande de SFR, la commune de Feneu ne s'est pas opposée à la signature des travaux d'installation de l'antenne relais au lieu-dit Pièce-à-Rente.

Mais tout le monde n'est pas de cet avis. Et ce projet d'implantation d'antenne a suscité la colère de plus de 400 pétitionnaires.

« Un avis Docteur ? »

Les représentantes de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, l'une ingénieur, l'autre médecin, ont exposé à la nombreuse assemblée les comptes rendus des études validés par l'Agence, allant dans le sens d'une absence de preuves concernant de supposés méfaits des ondes magnétiques sur la santé humaine et animale. Là, ça coince très fort. L'assemblée ne veut pas être dupe.

Les membres présents semblent tout aussi informés des études effectuées dans de nombreux pays notamment au Brésil sur la nocivité de la présence des antennes à proximité de toute activité humaine.

Et c'est à coup de principes, de protocoles, de recherches, de réglementations, de rapports, d'expertises, d'études, de méthodologie, financés ou non par les opérateurs, validés ou non par les organismes certificateurs que montent les discordes, la grogne, les refus de l'assemblée de devoir accepter, au regard des conclusions de l'ASR, l'arrivée de l'antenne.

Les conclusions de l'Agence régionale de santé ?

Le médecin insiste : « A ce jour, il est difficile de démontrer les effets délétères de ce type d'édifice sur la santé publique, le risque est classé en B2, après A et B1, sur une échelle qui va jusqu'à D. »

Un membre de l'assemblée s'insurge : « Mais vous Madame, vous êtes médecin, quel est votre avis de médecin ? » Le médecin présent répond : « Je suis missionnée pour vous informer des comptes rendus de l'ASR, je ne suis pas venue pour donner mon avis. »

« Vous en avez un ? », demande un autre membre de l'assemblée. « Oui, mais je me garderai de le donner en public », ajoute le Docteur Lepoivre, membre de l'Agence régionale de la santé